

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle Offre de Soins

Département soins et plateaux techniques hospitaliers

Dossier suivi par : Guillaume Beljean /Christine Lescarret

Téléphone : 05 55 11 54 50

Ref :GB/CL/2020-

Courriel : ars-na-dosa-autorisation-sanitaire@ars.sante.fr

Bordeaux, le

23 AVR. 2020

Monsieur le Directeur

Centre d'oncologie et de radiothérapie

du Pays Basque

14 allées Paulmy

64100 BAYONNE

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 2 C 136 016 6630 8

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, ci-joint, copie de ma décision n° 2020-035, portant autorisation de changement du lieu d'implantation du centre d'oncologie et de radiothérapie du Pays Basque vers un nouveau site, avenue du 14 avril à Bayonne.

Je tiens à souligner le fait que l'autorisation n'est délivrée que sous réserve de la formalisation de conventions de coopération, notamment pour les situations d'urgence, avec le centre hospitalier de la Côte Basque et la clinique Belharra pour la prise en charge des patients qu'ils reçoivent, ainsi que de protocoles visant à améliorer l'organisation de leur parcours de soins.

Aussi, mes services vérifieront la mise en œuvre effective de ces différentes mesures, lors d'une visite de conformité dont les modalités seront déterminées en lien avec la structure.

Je me permets également de vous rappeler que le renouvellement de l'autorisation est subordonné au respect des conditions prévues à l'article L. 6122-10 du code de la santé publique. Aussi il vous appartiendra notamment d'adresser les résultats de l'évaluation à l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, au plus tard quatorze mois avant l'échéance de l'autorisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine


Hélène JUNQUA